



Perte photocopie carte d'identité

Par **jacquot32**, le **24/01/2015** à **12:14**

Bonjour,

Un grand libraire en ligne propose la vente en ligne de livres d'occasion. Début janvier, j'ai effectué une première vente, en joignant à mon lot de livres une photocopie de ma carte d'identité. Ce document est demandé pour toute première vente.

Mon colis contenant des livres, pour une valeur de 60 euros, et cette photocopie, est envoyé puis reçu en Colissimo.

Or, le libraire m'informe que ce colis a été perdu dans leurs locaux et me propose un dédommagement de 60 euros.

Je m'inquiète surtout pour ma carte d'identité et du risque d'usurpation. Que faire? Quelles procédures envisager?

Je vous remercie par avance pour vos réponses et je vous souhaite une bonne année 2015.

Par **moisse**, le **29/01/2015** à **10:56**

Bonjour,

Il n'y a pas grand chose à faire.

Pour vous rassurer vous pouvez vous présenter auprès des forces de l'ordre (commissariat/gendarmerie) et déposer une main courante histoire d'acter la perte de cette photocopie.

Mais bon je ne vois pas trop la différence avec la remise d'un chèque en GMS la caissière notant les mêmes caractéristiques qu'on retrouve sur la photocopie.

Par **jibi7**, le **29/01/2015** à **12:11**

Hello Moisse..

vu les cas connus de proches victimes d'usurpation..confirmés par les actualités concernant les moyens Croyez moi les experts en faux ont tous les moyens techniques d'utiliser une simple photocopie (ou des papiers trouvés dans vos poubelles)..en France ou à l'étranger.A noter que nombreux sites continuent de réclamer des photocopies de documents en ligne..tout à fait irrégulièrement.

La fauche sur colissimo ou les "disparitions", spoliations de tout genre ne permet pas de se contenter d'un compromis de 60€ pour dormir tranquille.

Je suggère à Jacquot de demander à ses amis et correspondants de rechercher en ligne à acheter les titres qu'il a proposés..et de voir si par hasard ils ne reapparaissent pas..à un prix différents.

s'il m'adresse cette liste en mp avec l'adresse du grand libraire..ma curiosité lui servira peut être a qqch..

Par **moisse**, le **29/01/2015** à **16:03**

Hello jibi7,

Je sais ce qu'est une usurpation d'identité.

Alors se lancer dans une enquête internationale de vente de livres d'occasion, sachant que vous n'avez aucun moyen d'investigation c'est perdre son temps.

Je faisais que la caissière en GMS avec un cheque au recto présentant non et adresse, banque...et au verso le numéro de CNI, date et lieu de délivrance, dispose des mêmes renseignements, voire mieux, que la photocopie d'une CNI.